

Programme de formation et de mentorat sur la propriété intellectuelle, fondé sur un projet, à l'intention des femmes chefs d'entreprises des peuples autochtones et des communautés locales

En quoi consiste ce programme?

L'esprit d'entreprise fondé sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles rend hommage aux cultures et traditions riches et variées des peuples autochtones et des communautés locales du monde entier, tout en contribuant à renforcer leur sentiment d'identité et d'appartenance, à créer des emplois et à générer des revenus.

Les chefs d'entreprises des peuples autochtones et des communautés locales rencontrent souvent des difficultés, car ils ne possèdent pas les connaissances et les compétences nécessaires dans le domaine des droits de propriété intellectuelle. Il leur est donc difficile non seulement d'obtenir et de gérer les droits de propriété intellectuelle qui sous-tendent leurs projets et leurs entreprises, mais aussi d'empêcher l'appropriation illicite ou sans contrepartie de leur culture par des tiers. Ils doivent en outre souvent lutter pour placer sur le marché leurs produits et services fondés sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Par conséquent, le fait de mieux connaître les droits de propriété intellectuelle et la façon dont ils peuvent être utilisés dans la pratique permettrait à ces chefs d'entreprises

d'élaborer des stratégies de protection "positive" et "défensive".

Les femmes autochtones, qui jouent souvent un rôle clé en tant que détentrices et dépositaires des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, représentent une part importante de ces chefs d'entreprises. Elles rencontrent toutefois des difficultés supplémentaires, car des inégalités subsistent en ce qui concerne l'accès à l'éducation, aux financements et aux services d'appui.

Le Programme de formation et de mentorat sur la propriété intellectuelle, fondé sur un projet, à l'intention des femmes chefs d'entreprises des peuples autochtones et des communautés locales (ci-après dénommé "programme") vise à renforcer la capacité des femmes chefs d'entreprises des peuples autochtones ou des communautés locales d'utiliser de façon stratégique et efficace les droits de propriété intellectuelle à l'appui de projets fondés sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles.

Les **savoirs traditionnels** sont un ensemble vivant de connaissances qui sont élaborées, préservées et transmises d'une génération à l'autre au sein d'une communauté et qui font souvent partie intégrante de son identité culturelle et spirituelle. Les savoirs traditionnels peuvent être, par exemple, des connaissances sur la santé, le changement climatique, les techniques de chasse ou de pêche, des connaissances sur les schémas de migration des animaux ou en matière de gestion de l'eau, ou des connaissances associées aux ressources génétiques.

Les **expressions culturelles traditionnelles** sont les formes d'expression de la culture traditionnelle. Il peut s'agir, par exemple, de danses, de peintures, de chansons, d'artisanat, de dessins et modèles, de symboles, de cérémonies, de contes ou de nombreuses autres expressions artistiques ou culturelles.

Bien qu'une distinction soit faite entre les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles dans le contexte de la protection de la propriété intellectuelle, cela ne signifie pas qu'une distinction soit faite dans le contexte traditionnel.

Le programme, qui comprendra une phase de formation et une phase de mentorat (voir détails ci-dessous), offrira la possibilité aux participantes :

- de renforcer leurs capacités en matière de propriété intellectuelle et d'acquérir les compétences nécessaires à une utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle, ainsi que des connaissances de base dans des domaines connexes utiles dans un contexte d'entreprise, comme la modélisation et le marketing;
- de rencontrer d'autres participantes du programme, d'échanger des données d'expérience et de tirer les

leçons de l'expérience des autres participantes, mais également de rencontrer des partenaires potentiels susceptibles de contribuer à la réalisation de leurs projets;

- de poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre des projets fondés sur des savoirs traditionnels ou des expressions culturelles traditionnelles présentant un élément de propriété intellectuelle.

Le programme devrait encourager l'esprit d'entreprise, l'innovation et la créativité des femmes dans le domaine des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles et assurer une prospérité durable pour les femmes et leurs communautés, favorisant ainsi la mise en œuvre de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en ce qui concerne l'égalité des sexes, le travail décent et la croissance économique, l'élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités, l'industrie, l'innovation et l'infrastructure.

Pour atteindre les objectifs du programme, l'OMPI collaborera avec des partenaires possédant une solide expérience dans ce domaine.

Ce programme est le premier du genre à être proposé par l'OMPI. Les enseignements tirés du projet pilote seront pris en considération dans les futurs cycles du programme, au cours des prochaines années.

Quels types de projets pourraient bénéficier du programme?

Le programme peut par exemple :

- aider les femmes chefs d'entreprises créatives et innovantes à commercialiser durablement des produits et services fondés sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles;

- aider à recenser et à gérer les questions de propriété intellectuelle qui peuvent se poser dans le contexte des projets de fixation et de numérisation des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles; et
- aider les organisatrices de festivals folkloriques, artistiques et culturels, mais aussi les artistes, les artistes interprètes ou exécutantes et les exposantes à ces festivals, à surveiller et à gérer l'utilisation des droits de propriété intellectuelle dans ce contexte.

Structure du programme

Le programme repose sur une approche pratique en deux phases : une phase de formation à Genève, suivie d'une phase de mentorat l'année suivante pour guider la mise en œuvre des projets des participantes.

Phase de formation

La phase de formation consiste en un atelier pratique à Genève qui se tiendra au cours de la semaine du 11 au 15 novembre 2019.

Au cours de l'atelier, les participantes acquerront des connaissances de base sur les principes, systèmes et outils du système de propriété intellectuelle en rapport avec les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. L'accent sera mis sur la valeur ajoutée potentielle que la propriété intellectuelle peut apporter aux projets fondés sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, ainsi que sur les défis qui se posent.

L'atelier sera aussi l'occasion pour les participantes de faire du réseautage et de partager des données d'expérience avec des femmes chefs d'entreprises de différentes régions, et de développer leurs projets.

L'atelier comprendra un mélange d'exposés succincts, d'études de cas et de travaux de groupe. Il est également prévu de consacrer du temps à des exposés et à des débats sur chacun des projets des participantes.

La phase de mentorat

Au cours de la phase de mentorat, il est prévu que les participantes mettent en œuvre le projet qu'elles ont sélectionné. Des mentors seront désignés pour chacun des projets afin de fournir des conseils et un appui en matière de propriété intellectuelle aux fins de la mise en œuvre des éléments de propriété intellectuelle des projets.

L'encadrement sera assuré principalement par courrier électronique et par téléphone par l'OMPI ou l'un de ses partenaires du programme, en fonction des types de projets retenus par les participantes.

À la fin de la phase de mentorat, les participantes seront priées de rendre compte par écrit de la mise en œuvre ou de l'état d'avancement de leur projet et de répondre à un bref questionnaire.

Ni l'OMPI ni ses partenaires du programme ne fourniront d'appui financier pour la mise en œuvre des projets.

Conditions d'admission

Qui peut y participer?

Peuvent participer à ce programme les femmes chefs d'entreprises des peuples autochtones ou des communautés locales, telles que les artisanes, les musiciennes et danseuses traditionnelles, les chercheuses, les guérisseuses ou les exploitantes agricoles, qui prévoient ou ont déjà lancé un projet fondé sur les savoirs traditionnels ou les expressions culturelles traditionnelles qui comprend un élément propriété intellectuelle.

Nombre de participantes

L'OMPI sélectionnera jusqu'à 20 participantes. À condition qu'un nombre suffisant de demandes ait été reçu de chaque région, tout sera mis en œuvre pour sélectionner au moins deux participantes de chacune des sept régions géoculturelles reconnues par l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, à savoir : i) Afrique, ii) Arctique, iii) Asie, iv) Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes, v) Europe orientale, Fédération de Russie, Asie centrale et Transcaucasie, vi) Amérique du Nord et vii) région Pacifique.

Conditions de participation

Les candidates doivent présenter un formulaire de candidature dûment rempli (voir la page 5 à 8 du présent document).

Il est recommandé que les participantes possèdent ou acquièrent des connaissances de base en matière de propriété intellectuelle avant le début de l'atelier. Les participantes sont encouragées à suivre le cours d'introduction de l'OMPI à la propriété intellectuelle (DL-001), qui est un cours d'enseignement à distance de trois heures proposé gratuitement par l'Académie de l'OMPI¹. Les participantes peuvent également suivre le cours général de l'OMPI sur la propriété intellectuelle (DL-101), qui se fonde sur les concepts de base abordés dans le cours d'introduction².

Les candidates retenues s'engagent à participer à toutes les phases du programme.

Exigences linguistiques

Les participantes doivent pouvoir communiquer efficacement en français, anglais, espagnol ou russe.

L'interprétation simultanée sera assurée en français, anglais, espagnol et russe durant l'atelier à Genève.

Coût

L'OMPI prendra en charge les frais de participation des candidates retenues pour l'atelier à Genève.

Inscription

Veillez envoyer votre formulaire de candidature dûment rempli (signé et numérisé) d'ici au 30 août 2019, à l'adresse grtkf@wipo.int.

Les candidatures déposées après la date de clôture ne seront pas prises en considération. Aucun document autre que celui demandé dans le formulaire de candidature ne doit être soumis.

Les candidates retenues seront informées par courrier électronique. Les candidates retenues devront confirmer leur participation et s'engager à participer à toutes les phases du programme.

Une lettre d'invitation officielle sera envoyée à certaines candidates, contenant des informations sur leur participation au programme ainsi que les modalités pratiques de leur participation

¹ Pour plus d'informations sur le cours d'introduction de l'OMPI à la propriété intellectuelle (DL-001), veuillez consulter la page <https://welc.wipo.int/acc/index.jsf>.

² Pour plus d'informations sur le cours général de l'OMPI sur la propriété intellectuelle (DL-101), veuillez consulter la page <https://welc.wipo.int/acc/index.jsf>.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. Prénom :

2. Nom :

3. Peuple autochtone ou communauté locale dont vous êtes membre :

.....

4. Nationalité :

5. Pays de résidence :

6. Date de naissance :

7. Adresse postale :

.....

.....

8. Adresse électronique :

9. Numéro de téléphone :

10. Numéro de télécopieur :

11. Langues

Langue(s) maternelle(s) :

Veillez indiquer votre niveau de connaissance des langues ci-après, à l'oral comme à l'écrit (niveau avancé, niveau intermédiaire ou niveau de base) :

	parler	lire	écrire
français			
anglais			
russe			
espagnol			

12. Études (université ou autre type de formation). Cette question est posée uniquement à titre indicatif et n'a aucune incidence sur le choix des candidates.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

13. Comment avez-vous entendu parler de l'OMPI?

14. Comment avez-vous entendu parler de ce programme?

15. Avez-vous déjà une connaissance élémentaire de la propriété intellectuelle? Cette question est posée uniquement à titre indicatif et n'a aucune incidence sur le choix des candidates.

16. Avez-vous déjà participé à des activités de formation, de renforcement des capacités ou de sensibilisation organisées par l'OMPI? Le cas échéant, laquelle?

PROJET

17. Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles vous souhaitez vous inscrire à ce programme.

18. Veuillez fournir les informations suivantes concernant le projet : titre, description et modalités de mise en œuvre.

Note : Les projets peuvent avoir des durées différentes. La phase de mentorat se déroule en principe au cours de l'année civile qui suit la formation. Au-delà de cette période, aucun projet ne sera encadré par l'OMPI ou ses partenaires, sauf s'il en a été expressément convenu autrement avec les participantes.

Date de clôture des candidatures : 30 août 2019